

Pic de pollution : Paris se félicite de la mise en place de la circulation différenciée

La Ville de Paris se félicite de la mise en place par le Préfet de police de la circulation différenciée sur le territoire parisien pour les journées de demain mercredi et de jeudi. Demandée par la Ville, cette mesure constitue le moyen le plus efficace et rapide pour agir sur les émissions polluantes. Par ailleurs, la Ville a décidé de reconduire la gratuité du stationnement pour demain.

L'association AIRPARIF prévoit la persistance de l'épisode de pollution atmosphérique à l'ozone pour la journée de demain, entraînant la procédure d'information du public.

Conformément aux dispositions prévues par l'Exécutif parisien lors de pics de pollution atmosphérique, la Ville mettra en place le stationnement résidentiel gratuit pour la journée du mercredi 25 juillet 2018.

Suite à la demande de la ville, la Préfet a décidé de mettre en place la circulation différenciée sur le territoire métropolitain couvrant tout le territoire compris à l'intérieur de l'A86. Demain, sur tout ce périmètre, la circulation des véhicules Crit'air 5 (déjà interdits de 8h à 20h du lundi au vendredi à Paris) et Crit'air 4 (véhicules immatriculés avant 2006 pour les diesel, et avant 1997 pour les véhicules essence) sera interdite.

La Ville de Paris apportera son soutien logistique aux agents de la préfecture de police pour veiller au respect de cette restriction de circulation, avec la mobilisation des agents de surveillance de Paris.

Un forfait spécifique « pic de pollution » sera disponible sur le réseau francilien de transports collectifs pour que les Franciliens et les visiteurs puissent facilement accéder aux transports en commun pour se déplacer.

Par ailleurs, les mesures de contournement de l'Île-de-France pour les poids-lourds et de réduction de la vitesse sont maintenues pour la journée de demain.

La Ville de Paris appelle toutes les Parisiennes et les Parisiens à suivre les messages de prévention et à faire preuve de civisme en adaptant leurs comportements et en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou tout mode de transport plus respectueux de l'environnement (notamment le vélo).